



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



## Hygiène alimentaire



### Commerces de bouche

Le SIHS veille au respect des règles d'hygiène alimentaire et de leur application concernant la préparation, la distribution, le transport et la conservation des denrées.

### Effectuer un signalement

Vous pouvez effectuer votre signalement concernant tout manquement aux règles d'hygiène observé dans un commerce de bouche. Celui-ci sera sérieusement étudié par le SIHS et pourra faire l'objet d'un contrôle.

---

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien  
(rond-point A.Karr)  
CS 50133  
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/hygiene-sante/hygiene-alimentaire-461.html>